

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Montréal, le 19 août 2008

32914-36-2

JERMAINE BRITTON

Hendrix Gabriel

Prenez avis que André Milot, dont l'adresse du domicile est le 370, rue Kugler, Laval, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Hendrix Gabriel, né le 28 février 1999 à Montréal et fils de Monique Gabriel.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Hendrix Gabriel dans l'acte de naissance de ce dernier et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Gabriel-Milot.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Laval, le 21 août 2008

32928-37-2

ANDRÉ MILOT

Jérémy Grimard

Prenez avis que Charles Paré, dont l'adresse du domicile est le 1079, rue Deschaillons, Sherbrooke, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Jérémy Grimard, né le 2 février 2003 à Sherbrooke et fils de Carole Grimard.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Jérémy Grimard dans l'acte de naissance de ce dernier et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Paré.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Sherbrooke, le 18 août 2008

32915-36-2

CHARLES PARÉ

Lovens Parent

Prenez avis que Johnny Desgranges, dont l'adresse du domicile est le 2596, avenue Baldwin, Montréal, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Lovens Parent, né le 1^{er} février 2005 à l'Hôpital Sainte-Justine et fils de Suzie Parent.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Lovens Parent dans l'acte de naissance de ce dernier et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Parent-Desgranges.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Montréal, le 1^{er} août 2008

32938-37-2

JOHNNY DESGRANGES

Meghane Poyo Jean-Baptiste

Prenez avis que Ronald Josile Charles, dont l'adresse du domicile est le 8465, rue Jean-Nicolet, appartement 4, Saint-Léonard, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Meghane Poyo Jean-Baptiste, née le 5 mai 2007 à Montréal et fille de Venitte Poyo Jean-Baptiste.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Meghane Poyo Jean-Baptiste dans l'acte de naissance de cette dernière et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Charles.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Saint-Léonard, le 22 août 2008

32929-37-2

RONALD JOSILE CHARLES

Ministères, Avis concernant les...

Affaires municipales et Régions

Village d'East Farnham

Changement de nom

La ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, donne avis qu'elle a approuvé en date du 26 août 2008, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement du nom du Village d'East Farnham, situé sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi, pour celui de « Municipalité d'East Farnham ».

*La ministre des Affaires municipales
et des Régions,*

NATHALIE NORMANDEAU